

ÉTATS FINANCIERS

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

Contenu

Rapport des vérificateurs	7
Résultats	8
Bilan	9
Évolution des actifs nets	10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Grant Thornton LLP

19th Floor, Royal Bank Plaza, South Tower

200, Bay Street, Box 55

Toronto (Ontario)

M5J 2P9

Tél. : 416 366-0100

Télec. : 416 360-4949

www.GrantThornton.ca

Vérification • Fiscalité • Services conseils

Aux membres de la

Régie des transports de la région du Grand Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la **Régie des transports de la région du Grand Toronto** (la Régie) au 31 mars 2009, ainsi que l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)

Le 22 juin 2009

The signature is written in a cursive, handwritten style in black ink. It reads "Grant Thornton LLP".

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

RÉSULTATS

Régie des transports de la région du Grand Toronto

(note 5)

Exercice terminé le 31 mars

2009

2008

Produits

Apports de la province d'Ontario	13 078 610 \$	11 354 518 \$
Intérêts créditeurs	54 932	72 490
	13 133 542	11 427 008

Charges

Services administratifs	2 093 996	925 685
Installations	1 063 282	411 263
Main-d'œuvre et avantages sociaux	4 479 219	2 479 104
Réalisation des programmes	5 468 007	6 825 139
	13 104 504	10 641 191

Excédent des produits sur les charges avant remboursement de la TPS et amortissement	29 038	785 817
Remboursement de la TPS (note 10)	92 642	–
Amortissement des immobilisations	(180 489)	(80 122)
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(58 809)\$	705 695 \$

Voir les notes complémentaires.

BILAN

Régie des transports de la région du Grand Toronto

(note 5)

Au 31 mars	2009	2008
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 941 765 \$	1 917 372 \$
Débiteurs	1 802	11 021
TPS à recevoir	376 923	–
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	78 610	1 354 518
Frais payés d'avance	5 040	6 565
	2 404 140	3 289 476
Immobilisations (note 6)	646 886	705 695
	3 051 026 \$	3 995 171 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 404 140 \$	3 289 476 \$
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	646 886	705 695
	3 051 026 \$	3 995 171 \$

Engagements (note 9)

Événement postérieur à la date du bilan (note 11)

Au nom du conseil d'administration



Administrateur Administrateur

Voir les notes complémentaires.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Régie des transports de la région du Grand Toronto

Exercice terminé le 31 mars 2009	Investis en immobilisations	Non affectés	2009	2008
Solde au début déjà présenté	– \$	– \$	– \$	– \$
Redressement du solde d'ouverture des actifs nets (note 5)	705 695	–	705 695	–
Redressé	705 695	–	705 695	–
Excédent (déficit) des produits sur les charges	–	(58 809)	(58 809)	705 695
Amortissement	(180 489)	180 489	–	–
Acquisition d'immobilisations	121 680	(121 680)	–	–
Solde à la fin	646 886 \$	– \$	646 886 \$	705 695 \$

Voir les notes complémentaires.

FLUX DE TRÉSORERIE

Régie des transports de la région du Grand Toronto

(note 5)

Exercice terminé le 31 mars	2009	2008
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(58 809) \$	705 695 \$
Amortissement des immobilisations	180 489	80 122
	121 680	785 817
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	9 219	(11 021)
TPS à recevoir	(376 923)	–
Apports à recevoir de la province de l'Ontario	1 275 908	(1 354 518)
Frais payés d'avance	1 525	(6 565)
Créditeurs et charges à payer	(885 336)	3 289 476
	146 073	2 703 189
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(121 680)	(785 817)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 393	1 917 372
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 917 372	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 941 765 \$	1 917 372 \$

Voir les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des transports de la région du Grand Toronto (la Régie) est une société d'État qui exerce ses activités sous la dénomination de « Metrolinx ». Les articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports de la région du Grand Toronto* ont été promulgués le 24 août 2006 pour relever les importants défis liés au transport dans la région du Grand Toronto et de Hamilton (RGTH). La Régie des transports du Grand Toronto a été créée dans le but de diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la RGTH. Adoptant une démarche régionale, la Régie amènera la province, les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui sont viables sur les plans économique et environnemental. La Régie relève du ministre des Transports.

À l'heure actuelle, la province est l'unique source de produits de la Régie. Le ministère des Transports autorise une affectation budgétaire annuelle pour la Régie par l'entremise du Conseil du Trésor.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

La direction a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels divulgués à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges indiqués au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires après déduction des découverts et les placements à court terme dont les dates d'échéance sont de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Amortissement

Les durées et les méthodes d'amortissement appliquées en vue de radier les coûts moins la valeur de récupération prévue des immobilisations sur leur durée utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sont les suivants :

Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

Avantages sociaux futurs

La Régie offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Les charges de l'exercice correspondent aux cotisations obligatoires pour la même période.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

Apports

La Régie suit la méthode du report pour les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice pendant lequel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus s'ils ont été reçus ou comme débiteurs si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Actifs nets

Les investis en immobilisations représente l'investissement net de la Régie en immobilisations, qui comprend le solde non amorti des immobilisations acquises au moyen de fonds non affectés.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente ou classés dans les prêts et créances. Les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autre passif financier. Au départ, tous les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan, les évaluations ultérieures étant déterminées par le classement de chaque actif et passif financier. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus à des fins de transaction sont passés en charge dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux instruments détenus jusqu'à leur échéance, aux instruments disponibles à la vente et aux prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les résultats. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'évolution des actifs nets jusqu'à ce qu'ils soient réalisés au moyen d'une vente ou en raison d'une dépréciation durable.

Les dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. La Régie ne possède aucun dérivé.

Classement des instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des instruments détenus à des fins de transaction, les débiteurs, la TPS à recevoir et les apports à recevoir de la province de l'Ontario ont été classés comme prêts et créances et les créditeurs et charges à payer ont été classés comme d'autres passifs financiers.

Risque de crédit

La Régie est exposée à un risque de crédit en raison de ses débiteurs. La direction est d'avis que le risque est négligeable puisque la majeure partie des débiteurs provient des gouvernements fédéral et provincial et d'organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, de la TPS à recevoir, des apports à recevoir de la province de l'Ontario, des créditeurs et charges à payer est réputée se rapprocher de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

Adoption de nouveaux principes comptables au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Dans ses états financiers du dernier exercice, la Régie avait indiqué son intention d'adopter les chapitres 3862 et 3863, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », au cours de l'exercice considéré. Au cours de l'exercice, le Conseil des normes comptables (CNC) a décidé que les organismes sans but lucratif pouvaient remplacer les exigences de présentation d'information du chapitre 3861 par celles du chapitre 3862 et adopter, par conséquent, le chapitre 3863, mais qu'ils n'étaient pas tenus de le faire. Par conséquent, la Régie n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

Le 1^{er} avril 2008, la Régie a adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Ce chapitre établit les normes de présentation de l'information relative au capital d'une entité et de la façon dont il est géré (note 3).

3. INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La structure du capital de la Régie se compose des actifs nets investis en immobilisations.

Le principal objectif de la Régie en ce qui a trait à la gestion du capital est de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'être en mesure de continuer à offrir un niveau de service approprié à ses parties prenantes.

La Régie n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital et elle n'a pas actuellement recours à des mesures quantitatives pour surveiller son capital.

La Régie gère sa structure de capital et effectue des rajustements en fonction de la conjoncture économique et des risques que comportent les éléments d'actif sous-jacents.

4. NORMES COMPTABLES FUTURES

Les nouvelles normes comptables suivantes, émises par l'ICCA, sont applicables à la Régie à partir du 1^{er} avril 2009 :

- Le chapitre 4400, « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », a été modifié afin de permettre aux organismes sans but lucratif de présenter les actifs nets investis en immobilisations comme une catégorie des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et de clarifier la présentation des montants bruts des produits et des charges lorsque l'entité agit pour son propre compte dans une opération.
- Le chapitre 4460, « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif » a été modifié pour s'harmoniser à la définition des apparentés contenue dans le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».
- Le chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », établit les normes d'information à fournir par les organismes sans but lucratif qui classent leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La Régie évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers. D'autres nouvelles normes ont été publiées mais il est peu probable qu'elles auront une incidence importante sur les états financiers de la Régie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

5. AJUSTEMENTS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice précédent, le financement reçu de la province de l'Ontario qui a servi à l'acquisition d'immobilisations a été comptabilisé comme apports reportés afférents aux immobilisations, en tenant compte du fait que les apports étaient affectés aux fins d'immobilisations. On a déterminé par la suite que tout le financement reçu de la province de l'Ontario était un financement pour les activités d'exploitation. La correction de cette erreur a donné lieu à une augmentation de l'excédent des produits sur les charges de 705 695 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, à une augmentation des actifs nets investis en immobilisations et à une diminution des apports reportés afférents aux immobilisations de 705 695 \$ au 31 mars 2008.

6. IMMOBILISATIONS

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	183 296 \$	72 407 \$	110 889 \$	147 548 \$
Matériel informatique et logiciels	577 984	158 782	419 202	429 691
Mobilier et matériel	146 217	29 422	116 795	128 456
	907 497 \$	260 611 \$	646 886 \$	705 695 \$

7. COTISATIONS AU RÉGIME DE RETRAITE

La Régie offre des prestations de retraite à presque tous ses salariés permanents par la participation au régime de retraite OMERS. Le montant passé en charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 était de 190 385 \$ (2008 – 38 223 \$).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a effectué les opérations suivantes avec des apparentés au cours de l'exercice :

a) La Régie des transports en commun du Grand Toronto (GO Transit) a facturé à la Régie au cours de l'exercice une somme de 1 314 211 \$ (985 293 \$ en 2008), qui comprenait 3 000 \$ (279 181 \$ en 2008) pour l'acquisition d'immobilisations, 1 018 711 \$ (556 112 \$ en 2008) pour l'acquisition de services au nom de la Régie et 292 500 \$ (150 000 \$ en 2008) pour la prestation de services par GO Transit.

La Régie a facturé à GO Transit une somme de 170 517 \$ au cours de l'exercice (néant en 2008) pour les services rendus au nom de GO Transit. Au 31 mars 2009, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 291 578 \$ (290 829 \$ en 2008) à verser à GO Transit. Le GO Transit est une société d'État relevant du ministre des Transports qui est apparentée à la Régie en vertu de leurs relations respectives avec ce ministre.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Régie des transports de la région du Grand Toronto

31 mars 2009

b) Des subventions d'un montant de 13 078 610 \$ (11 354 518 \$ en 2008) ont été reçues du ministère des Transports ou sont à recevoir. En outre, des charges d'exploitation de 1 187 118 \$ (1 604 286 \$ en 2008) et des immobilisations de néant (123 686 \$ en 2008) ont été payées au nom de la Régie par le ministère des Transports. Au 31 mars 2009, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 594 149 \$ (1 727 972 \$ en 2008) à payer au ministère des Transports.

Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

9. ENGAGEMENTS

La Régie a conclu des ententes visant l'obtention de divers services de consultation et la location de bureaux jusqu'en 2014. La location des bureaux est une sous-location du réseau GO Transit.

Le total des paiements minimums et ceux des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2010	1 829 247 \$
2011	557 722
2012	545 105
2013	545 105
2014	45 425
	<hr/>
	3 522 604 \$

10. REMBOURSEMENT DE LA TPS

Au cours de l'exercice précédent, la Régie a présenté une demande pour être reconnue comme municipalité aux fins de la TPS et de la TVH. La TPS payée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008 a été passée en charges au moment où elle a été engagée en attendant que le statut de la Régie soit approuvé en matière de TPS. Depuis le 31 mars 2009, la Régie a obtenu le statut de municipalité aux fins de la TPS/TVH. Par conséquent, la Régie a le droit de demander une remise sur la TPS/TVH versée antérieurement, ce qui lui a permis de recouvrer pour l'exercice en cours un montant de 107 910 \$ au titre de la TPS versée au cours de l'exercice précédent. De ce montant, une somme de 92 642 \$ se rapporte à une récupération des charges d'exploitation et 15 268 \$ à une réduction du coût du matériel. Les sommes remboursables pour l'exercice en cours ont été déduites des dépenses auxquelles elles se rapportent.

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 14 mai 2009 le projet de loi 163 modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du Grand Toronto* a été adopté et son titre a été changé pour la *Loi Metrolinx de 2006*. En outre, le projet de loi 163 remplace la raison sociale de la Régie par Metrolinx. La Régie des transports en commun du Grand Toronto (GO Transit) a été dissoute et l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations de GO Transit a été pris en charge par Metrolinx en date du 14 mai 2009.